

Extrait du règlement intérieur :

- Ayez toujours une tenue correcte,
- L'accès des dortoirs est interdit en chaussure de montagne,
- Il est interdit de manger dans les dortoirs,
- Il est interdit de fumer dans les dortoirs ainsi que dans le reste de la maison. Vous êtes en communauté, pensez à ceux qui ne fument pas.
- **Par mesure d'hygiène et pour le bien-être de tous, les animaux ne sont pas admis.**
- Pour le couchage, les dortoirs sont équipés de couettes ou de couvertures ; par mesure d'hygiène vous devez vous munir d'un sac de couchage ou d'un sac à puces (drap).
- Des produits d'entretien sont à disposition pour le nettoyage et la vaisselle, par contre vous devrez vous munir de torchons pour faire votre vaisselle.
- Les voitures doivent être garées sur le parking à l'arrière du bâtiment. (pas de voiture devant le Refuge)
- **Si vous utilisez une sonorisation musicale, n'oubliez pas qu'il y a du voisinage, celle-ci devra être utilisée avec modération en puissance et dans le temps et surtout pas en extérieur.**

Les charges du Responsable Groupe :

- Le Responsable Groupe est chargé de l'accueil des sociétaires et des randonneurs de passage qui pourraient se présenter, **ne pas oublier que le chalet n'est pas exclusivement réservé à votre groupe.** Vous vous devez de les accueillir avec tous les égards qui leur sont dû.
- Le Responsable Groupe est chargé de la bonne tenue du refuge et de son fonctionnement. Il s'assurera de l'éclairage judicieux des lampes dans les différentes pièces, éteindre les lampes dans les pièces inoccupées.
- Le Responsable Groupe prendra les dispositions nécessaires pour nettoyer et ranger l'ensemble du refuge avant la fin de son séjour. Ne pas oublier que chacun doit se prendre en charge ; ranger ses affaires dans les dortoirs, dans les vestiaires, faire sa vaisselle.
- Le Responsable Groupe sera chargé de faire le détail des personnes hébergées durant le séjour de façon à calculer le montant des taxes refuge à encaisser. Le montant des taxes en vigueur est mentionné au dos de cette page. Les tarifs sont également affichés sur le panneau affichage refuge situé à l'entrée de la cuisine. A ces taxes séjour s'ajoutera la taxe téléphone si utilisation.

Infos refuge CBL :

- Depuis peu, la ligne téléphonique RTC alimentant le chalet a été supprimée ; elle a été remplacée par une liaison ADSL au travers d'une box. Les résidents du refuge peuvent se connecter en wifi sur cette box avec le code "chaletCBL". Le wifi n'est pas accessible dans tous les endroits de la maison.
- Maintenant la commune de Belfahy est équipée d'un défibrillateur installé dans l'entrée de la mairie située au centre du village.